Nombre de sites équipés pour l’accueil tout public

Description

On entend par tout public les personnes à mobilité réduite, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées…

Les sites considérés sont les Maisons du Parc, les offices de tourisme, les musées, les équipements culturels, et activités de nature (exemples : le rando-rail, la coupole d’Helfault, l’office de tourisme de Saint-Omer, etc)

Somme des sites équipés pou l’accueil tout public sur l’ensemble du territoire.

Contexte / Analyse

Le territoire du Parc naturel régional a initié il y a plus de 10 ans une démarche de prise en compte du handicap, dans sa définition la plus étendue. Cette initiative prend tout son sens dans une société qui vieillit. Des démarches pionnières ont été menées jusqu’ici dans l’ouverture des milieux naturels à ces publics (animations adaptées, interprétation…).

Depuis la loi du 11 février 2005 qui stipulée l’obligation faite aux établissements recevant du public de se mettre en conformité avec les normes d’accessibilité avant le 1er janvier pour 2015, Les équipements touristiques sont de plus en plus nombreux à s’être inscrits dans la démarche, ayant même pour certains obtenu un label « tourisme et handicap » pouvant accueillir un ou plusieurs handicaps. L’accessibilité est *le moyen d’offrir aux personnes handicapées l’autonomie à laquelle ils aspirent, c’est leur ouvrir le plus grand nombre*

de portes (source : tourisme et handicap).

Accessibilité : Mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace social destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (source : vie publique.fr)

Le nombre des structures aménagées, pour l'accueil de personnes à mobilité réduite, notamment les hébergements, augmente, même si la Loi de 2005 a connu un démarrage délicat. Tous les projets de création d'hébergement, de bâtiments touristiques intègrent dorénavant la notion d'accueil tout public.

Résultats

Source : Syndicat mixte du Parc, Comité régional de tourisme, ADRT 62, les Offices de tourisme et les structures citées.

Il s'agit de tous les sites accessibles confondus (avec ou sans le logo tourisme – handicap).

Prise en compte des handicaps dans la totalité des projets d'aménagement ou d'activités touristiques et de loisirs
Fréquence de mise à jour :

(années)

Pour en savoir plus

Site Pas de Calais Tourisme

Site de l'UNAPEI (Union régionale des associations de parents,

de personnes handicapées mentales et de leurs amis)

Site de l’APF (Association des Paralysés de France)

Fiche mise à jour le : 20 décembre 2017